

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LACROIX SA (Euronext Paris)

Par courrier du 2 septembre 2008, complété par un courrier du 4 septembre, la société Vinila Investissements (1) (8, impasse du Bourrelier, 44800 Saint Herblain), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 20 juillet 2008, le seuil de 50% des droits de vote de la société LACROIX et détenir individuellement, à cette date, 1 632 918 actions LACROIX représentant 3 167 094 droits de vote, soit 43,35% du capital et 49,39% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société LACROIX.

La famille Bedouin n'a franchi aucun seuil et détient, au 4 septembre 2008, 2 569 719 actions LACROIX représentant 5 026 143 droits de vote, soit 68,22% du capital et 78,39% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Vinila Investissements	1 632 918	43,35	3 167 094	49,39
M. Jean-Paul Bedouin	936 465	24,86	1 858 377	28,98
Madame Bedouin	336	0,01	672	0,01
Total famille Bedouin	2 569 719	68,22	5 026 143	78,39

(1) Contrôlée par M. Jean-Paul Bedouin.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 766 560 actions représentant 6 412 014 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.